

Pratique du bilan de compétences (CP FFP)

RS6684 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44595
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/06/2024
Date d'échéance	27/06/2027

Certificateur(s)

ACTIONS PERSPECTIVES ET COMPETENCES · SIRET : 44243374400038

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
API FORMATION	92431386900019	Former
CD COMPETENCES	88092837900010	Former
CIFRA	89355586200018	Former
FANNY CORROYER	97877353900017	Former
TO BE CONTINUED	51870186700039	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La pratique du bilan de compétences est une activité complémentaire à différents métiers de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement des transitions professionnelles. Le consultant en bilan de compétences est un conseiller qui accompagne les personnes désireuses d'avoir une vision objective de leurs capacités professionnelles et personnelles en vue de les améliorer et/ou de les mettre à profit dans la recherche d'un nouvel emploi, dans un projet de reconversion, d'évolution ou de mobilité professionnelle. L'accompagnement se déroule en trois phases (phase préliminaire, phase d'investigation et phase de conclusion) et consiste en des entretiens au cours desquels il apporte son aide au bénéficiaire et le guide dans une démarche d'auto-analyse lui permettant d'identifier ses atouts et ses freins. La certification « Pratique du bilan de compétences » a donc pour objectif de professionnaliser les consultants souhaitant mettre en œuvre le bilan de compétences, afin de garantir la qualité et la conformité réglementaire des prestations réalisées.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Définir des modalités et conditions de réalisation d'un bilan de compétences respectueuses du cadre réglementaire et déontologique en vigueur, pour proposer au bénéficiaire une prestation conforme et de qualité jusqu'à l'entretien de suivi.
2. Conduire un entretien d'analyse de la demande avec le bénéficiaire en présentant et en collectant les informations nécessaires afin de valider la démarche et de personnaliser le parcours de bilan de compétences.
3. Explorer le parcours professionnel et personnel du bénéficiaire en le questionnant et en l'appuyant dans ses recherches personnelles en vue de faire émerger ses compétences, ses ressources mobilisables et de dégager des pistes de projet.

4. Développer sa posture de conseiller facilitateur en adoptant les principes et attitudes conformes aux besoins d'un bilan de compétences afin de construire une relation de confiance avec le bénéficiaire et de favoriser le travail d'introspection.
5. Sélectionner les outils du bilan de compétences en analysant les besoins et les spécificités du bénéficiaire afin de l'engager dans sa démarche réflexive.
6. Formaliser un plan d'action et des préconisations en argumentant le projet dans une synthèse coconstruite afin de conclure le bilan de compétences.
7. Mettre à jour ses connaissances sur les évolutions réglementaires, techniques et technologiques du bilan de compétences en mobilisant des ressources et des outils de veille dans le but d'améliorer en continu sa pratique.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat souhaitant se positionner sur la formation doit justifier :

- soit d'un diplôme de niveau RNCP de niveau 5 dans les domaines des ressources humaines, du coaching, de l'insertion professionnelle, de la formation ou accompagnement social,
- soit d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en tant que professionnel de l'accompagnement dans l'un des domaines précédemment cités.

Il exerce un poste de :

- conseil en emploi et en insertion professionnelle (ROME K1801)
- conseil en formation (ROME K2101)
- conseil en orientation scolaire et professionnelle (ROME K2112)
- développement des ressources humaines (ROME M1502)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de trois personnes :

un représentant du certificateur et deux professionnels métier externes n'étant pas intervenus dans le parcours de formation.

Base légale

Date de décision	27/06/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/06/2027
Date de dernière délivrance possible	27/12/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5904

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://apc-formation.com/cp-ffp-pratique-du-bilan-de-competence/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6684/>

Où se former

Formations référencées	7
Organismes	4
Régions couvertes	6
Prix indicatif	3 300 € – 3 400 €
Durée	39 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	229
Parcours menés à terme	225
Taux d'achèvement	98 %
Période	09/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	245
Montant total engagé	681 864 €
Coût moyen par dossier	2 783 €
Durée moyenne	39 h
Période	07/2024 – 08/2026
France compétences	88 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	4 %
OPCO	1 %
Entreprise	1 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.